

SÉJOUR JEUNES



A LA

MER

2024

24 PLACES
7 JOURS
ET 6 NUITS

À DESTINATION
DES COLLÉGIENS

Séjour à la mer du
14 juillet au 20 juillet

Organisé par la Communauté
de Communes Sauldre et Sologne



SAULDRE ET SOLOGNE
Communauté de Communes

La Communauté de Communes Sauldre et Sologne organise un séjour à la mer du 14 au 20 juillet 2024 à Saint-Trojan-les-Bains.

À DESTINATION DES COLLÉGIENS - 24 PLACES DISPONIBLES

Un séjour de 7 jours et 6 nuits durant lequel les jeunes pourront découvrir la mer et ses activités.

Les activités proposées :

Baignade, découverte de l'île d'Oléron et autres activités ainsi que des soirées qui sont organisées par le village vacances.

Les jeunes inscrits pourront participer (non obligatoire) à une réunion de préparation du programme du séjour le mercredi 24 avril de 14h à 17h à la salle Bill Millin à Aubigny-sur-Nère.

Organisation :

La Communauté de communes met à disposition une équipe d'animation pour l'accompagnement des jeunes (1 directeur et 2 animateurs). Elle est responsable de l'organisation du séjour et de l'inscription des participants.

Tarif : 380 €

Comprenant :

- L'hébergement et les repas (prévoir le pique-nique pour le premier jour)
- L'encadrement
- L'ensemble des activités sur place

Paiement en 3 fois :

Un titre de paiement de 100€ sera envoyé par le Trésor Public en mai, un autre de 140 € en juin et un dernier de 140 € en juillet. Possibilité de régler les titres avec des chèques vacances.

Inscription :

L'inscription se fait par l'envoi du dossier complet* par mail à :

responsable.jeunesse@aubigny-sur-nere.fr
à partir du mercredi 10 avril 2024 dès 7h au 17 avril inclus. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets dans la boîte mail.

Les enfants ayant déjà participé à un séjour mer intercommunal ne seront pas prioritaires.

Ils pourront s'inscrire (c'est-à-dire envoyer leur dossier par mail), mais leur inscription ne sera validée que s'il reste des places disponibles à la date de clôture des inscriptions.

Attention, le séjour est réservé aux jeunes dont la résidence se situe sur le territoire de la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

* DOCUMENTS NÉCESSAIRES: POUR VALIDER LE DOSSIER

- Fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la CDC (www.sauldre-sologne.fr) complétée et signée
- Copies des pages de vaccination du carnet de santé
- L'attestation d'assurance extra-scolaire 2023-2024
- L'attestation CPAM ou autre régime (RSI, MGEN, etc.) de moins d'un an
- L'attestation mutuelle avec les dates de validité

POUR LA RÉUNION D'INFORMATIONS DU 26 JUIN

- Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques (à réaliser à la piscine).

Dates à retenir :

- Réunion de préparation des jeunes :
mercredi 24 avril de 14h à 17h - salle Bill Millin d'Aubigny-sur-Nère

- Réunion d'informations pour les parents :
mercredi 26 juin à 18h30 - salle Bill Millin d'Aubigny-sur-Nère



Contact :

Bertrand Levet, Responsable du séjour jeunes
06 33 02 25 01 - responsable.jeunesse@aubigny-sur-nere.fr